

RAPPORT DU CENTRE BELGE.

D - Force et Faiblesse sur le Plan International.

I - Organisation.

1) Question. - Votre équipe nationale au sein des N.E.I. est-elle représentative de l'ensemble des chrétiens de votre pays ? Dans la négative, qu'envisagez-vous pour en élargir la base ?

Nous pensons pouvoir répondre affirmativement tout en reconnaissant l'existence de certaines lacunes organiques auxquelles nous nous efforçons de remédier en ce moment.

Le Centre Belge est organiquement distinct du parti.

Il répond à la formule prévue par l'art. 6 litt. b. des Statuts Internationaux des N.E.I. disant :

" Les équipes nationales sont constituées dans chaque pays :

- a) du parti politique d'inspiration démocratique et chrétienne existant actuellement dans le pays s'il en exprime le désir.
- b) de personnalités animées de notre esprit démocratique chrétien.

Le Comité exécutif du Centre Belge se compose de 24 membres dont 13 sont désignés par le Comité National du Parti Social Chrétien et 11 sont cooptés parmi les personnalités représentatives des grandes organisations chrétiennes apolitiques.

Le Centre agit en liaison avec le parti, mais il est en principe autonome.

Le choix de cette formule d'autonomie peut paraître étrange dans un pays où, plus sans doute que dans aucun autre, existe l'unité d'action des croyants sur le plan politique.

Elle s'explique par deux préoccupations. -

La première est une raison d'opportunité et de solidarité internationale : il a paru aux fondateurs des N.E.I. en Belgique que la généralisation de l'affiliation directe de partis chrétiens aux N.E.I., risquait d'entraver la constitution d'équipes autonomes dans les pays où l'affiliation d'un parti était soit irréalisable soit simplement inopportune.

La seconde est d'ordre national: la constitution d'un centre autonome permet au Centre Belge de s'assurer plus facilement le concours de dirigeants d'organisations chrétiennes apolitiques qui accepteraient difficilement d'être associés directement à l'activité du parti.

Il convient de reconnaître que cette formule autonome présente certains inconvénients : notamment le danger de dispersion des efforts et de conflits d'attributions entre centre et parti, soit parmi les aînés, soit parmi les jeunes.

D'autre part elle rend assez difficile l'accès au public déjà sollicité par le parti et les organisations apolitiques.

Il s'en suit un rayonnement insuffisant qui trouve sans doute partiellement sa raison d'être dans la formule décrite ci-dessus.

Le Centre ne compte qu'un nombre restreint de membres adhérents payant une cotisation, il n'a pas réuni jusqu'à présent d'assemblée générale et n'a guère organisé de réunions d'informations publiques.

Le grand public connaît donc trop peu le mouvement. Mais l'intérêt existe surtout parmi les jeunes et les militants du parti dont plusieurs ont exprimé le désir d'être tenus au courant des activités des N. E. I.

Le Comité exécutif élabore en ce moment une refonte de ses statuts et un plan d'action qui dans modifier les relations centre-parti permettront aux N. E. I. de se faire mieux connaître des grandes organisations chrétiennes apolitiques et du public.

En conclusion l'on peut dire que si en fait le Centre Belge des N. E. I. représente assez exactement l'état d'esprit du parti et traduit dans l'ensemble les aspirations de la grande majorité des chrétiens, il doit améliorer ses méthodes d'information, élargir le recrutement de membres adhérents, améliorer ses rapports avec les organisations apolitiques et raffermir ses bases financières.

xx

xx

xx

2e Question - Quelles sont les ONG d'inspiration chrétiennes qui déploient une activité sur le plan international ? Quelle est leur force et leur influence ?

Cette question dépasse le cadre des rapports nationaux et devrait être reprise par le rapporteur général chargé des Organisations Internationales.

En effet il paraît très important de faire un relevé des organisations existantes travaillant dans les différents secteurs de l'activité internationale. Un tel relevé permettrait une meilleure coordination, plus d'efficacité et moins de dispersion et de doubles emplois.

Cette liste serait aisée à établir en se basant sur le " Yearbook of International Organizations 1952 " édité par l' U.I.A. (Union des Associations Internationales) dont le siège est à Bruxelles, (Palais d' Egmont).

Parmi les 957 O.N.G. figurant dans cet ouvrage nous avons relevé une quarantaine d'Organisations catholiques, une trentaine d'Organisations chrétiennes d'autres confessions.

Elles se rattachent d'après leur activité à une dizaine de secteurs, à savoir :

- 1) Bibliographie, Documentation, Presse
- 2) Philosophie, Religion, Progrès moral
- 3) Relations internationales Paix et amitié
- 4) Assistance et bienfaisance
- 5) Employeurs, Travailleurs, Travail, Professions
- 6) Politique
- 7) Médecine et Santé
- 8) Education et Jeunesse
- 9) Art, littérature, culture et cinéma
-)
- 10) Organisations de femmes.

Dans le secteur politique les N.E.I. paraissent être la seule organisation d'inspiration chrétienne, faisant appel à tous les croyants.

En ce qui concerne les organisations catholiques, la plupart sont affiliées ou représentées à la " Conférence des Présidents " qui a son secrétariat permanent à Fribourg, Boite Postale 56.

Une brochure éditée en 1950 sous les auspices du Comité Central de l'Année Sainte décrit en bref la structure et l'organisation de chacune d'entre elles.

x

x x

.../...

La liste avec indication du siège ou du correspondant qu'elles entretiennent en Belgique suit en annexe .

x

x x

Force et influence.

La force et l'influence de ces organisations sont très variables et difficiles à évaluer.

Les plus puissantes sont sans doute : les organisations syndicales qui approchent de 500.000 membres et sont à peu près à égalité avec les syndicats socialistes.

- les ligues féminines catholiques qui groupent^{380.000}
- la J O C
- les mutualités chrétiennes qui groupent

Le mouvement patronal catholique a pris lui aussi une influence appréciable dans le patronat belge.

Il convient de signaler en plus l'existence de quelques associations protestantes. Dans l'ensemble leur influence ne paraît pas considérable. Cependant l'armée du salut déploie une remarquable activité qui déborde de beaucoup le cercle des communautés protestantes.

xx

xx xx

3e Question - Les chrétiens sont-ils représentés dans les organisations internationales O.N.U. - ECOSOC, O.-I.-T., UNESCO, O.I.T., Conseil de l'Europe ?

Pour répondre à cette question il faut distinguer entre les Délégations, les Comités Nationaux, le Personnel administratif des Organisations Internationales et les Experts.

a) Délégations - La composition des délégations belges, qui dans les premières années après guerre laissèrent souvent beaucoup à désirer du point de vue représentation de l'opinion chrétienne, s'est sensiblement améliorée au cours des dernières années. Elle peut actuellement être considérée dans l'ensemble comme satisfaisante.

b) Comités Nationaux - L'Association Belge pour les Nations Unies comprend plusieurs personnalités représentant dignement l'opinion catholique. - Le Comité National de l'Unesco vient d'être élargi et comprend également diverses personnalités représentant notre opinion. - Le Comité National de la F.A.O. ~~ne paraît pas avoir fait preuve jusqu'à présent d'une grande activité. Sa composition n'a pas donné lieu à critique.~~ - Quant aux autres Organisations Intergouvernementales, elles n'ont pas de comités nationaux.

c) Personnel des administrations des Organisations Intergouvernementales - Une enquête dans ce domaine se heurte à des obstacles facilement compréhensibles. Des renseignements sont difficiles à obtenir et souvent incertains, les meilleurs fonctionnaires n'étant pas toujours ceux qui font le plus état de leurs convictions philosophiques et religieuses. Au surplus la Belgique n'est qu'un petit pays qui n'a qu'un nombre restreint de fonctionnaires, surtout dans les emplois responsables.

d) Experts - La représentation de l'opinion catholique dans plusieurs Comités des Nations Unies et des Institutions spécialisées a été déficiente. La situation s'est néanmoins améliorée au cours des dernières années

x

xx xx

II - Doctrine et Action.

le Question - Les chrétiens ont-ils un programme de politique étrangère ? Quels en sont les points principaux ? Collaboration internationale ; défense de la paix ; pays sous-développés ; éducation de base ; histoire de l'humanité par l'UNESCO ; autres problèmes .

Le programme édité par le P.S.C. en 1945 sous le titre : " Les chantiers sont ouverts, quel sera l'architecte ? " consacrait tout un chapitre au problème international.

Quand on relit aujourd'hui ce texte il apparaît comme fort dépassé par les événements. " Le P.S.C., disait-il, revendique pour la Belgique le statut d'un état souverain tant au point de vue externe qu'interne néanmoins l'état ne peut prétendre à une autonomie absolue. Une société des états est une exigence impérieuse du stade actuel de l'évolution des peuples. - Le P.S.C. reconnaît la nécessité pour la Belgique de collaborer activement à l'organisation des Nations Unies - Le P.S.C. estime indispensable que la Belgique s'oriente dans la voie d'une entente occidentale à conclure avec la Grande Bretagne, la France, le Luxembourg, les Pays Bas et, éventuellement, les états Scandinaves "

Cette dernière résolution a été depuis lors partiellement réalisée. D'autre part la conjoncture internationale a placé l'opinion devant de nouveaux projets et de nouvelles réalisations :

a) La Charte Atlantique - L'opinion chrétienne est certainement ralliée dans son énorme majorité à l'organisation atlantique. Des critiques se manifestent néanmoins concernant la part proportionnelle de la Belgique dans l'effort des nations atlantiques. Ces critiques proviennent surtout du fait que la Belgique est seule à avoir adopté sur le Continent le service de 24 mois. D'autre part certains chiffres de la participation belge à la défense commune paraissent relativement très lourds et excessifs à une partie de l'opinion.

b) Le Conseil de l'Europe a rallié les ^{suffrag} ~~exposés~~ d'un grand nombre de dirigeants. Les espoirs du début ne s'étant pas réalisés dans la mesure espérée, un sentiment de désillusion et de scepticisme s'est emparé d'une grande partie de l'opinion. Toutefois la masse n'a jamais marqué un intérêt très vif pour l'Institution de Strasbourg.

c) Le Plan Schuman - Le vote récent du Plan Schuman par le Sénat indique qu'il existe parmi les responsables du Parti une quasi unanimité pour en accepter l'adoption. Le Parti compte néanmoins quelques adversaires résolus du Pool Charbon - Acier, et rien ne dit que leurs voix ne se fera pas entendre lors des débats à la Chambre. Au surplus, le ralliement au Pool est fait plutôt de résignation que d'enthousiasme. Ce sentiment est partagé surtout dans les milieux industriels, les milieux travailleurs étant plus confiants dans l'issue du projet.

d) Armée européenne - On n'ignore pas que des réserves très sérieuses ont été faites à ce projet par plusieurs hommes en vue du P.S.C. - Ces réserves sont partagées, avec certaines nuances, par un grand nombre de dirigeants du Parti. L'opinion belge est surtout sensible à la modification radicale qu'implique ce projet par rapport à la politique traditionnelle de la Belgique. L'absence de la Grande Bretagne fut pour elle un sujet de profonde déception. Beaucoup ne sont pas persuadés que l'armée

européenne soit ni la meilleure formule technique ni la seule formule politique susceptible d'intégrer l'Allemagne dans la défense occidentale. Au point où en sont les choses, il semble bien qu'une majorité existe pour approuver le projet de communauté de défense, mais l'on ne peut cacher que l'opinion reste divisée à ce sujet.

Les autres points repris dans la question qui précède n'ont pas, jusqu'à présent, retenu l'attention des larges couches de l'opinion publique.

x

x x

2e Question. - S'efforcent-ils de développer dans les organisations internationales des thèmes conformes à leurs convictions ? Pouvez-vous citer des exemples ? O N U ; ECOSOC ; UNESCC ; OIT ; NATO ; Conseil de l'Europe ; OECE ; NEP ; Office de Sécurité Mutuelle ?

La réponse à cette question est différente pour les délégués aux Conférences Internationales et pour les Organisations Non Gouvernementales.

a) Délégués aux Conférences Internationales : - Il est souvent difficile pour des délégués nationaux représentant à l'ONU ou dans des Institutions spécialisées l'opinion de leur pays, de prendre une attitude tranchant trop nettement sur le sentiment d'une grosse partie de l'opinion publique. Le devoir des membres chrétiens des délégations est donc de faire prévaloir au sein de celles-ci leur point de vue.

De cette façon la délégation belge a pu prendre en divers domaines des attitudes qui, tout en répondant aux convictions de l'opinion chrétienne, ne s'écartaient pas de l'opinion commune en Belgique.

Ce fut le cas, pensons-nous, pour les efforts faits à l'Assemblée Générale de 1951 aux Nations Unies en vue du règlement du problème des Lieux Saints. - Ce fut le cas au Conseil Economique et Social en matière de code de travail correctif et de défense des droits syndicaux. - Ce fut le cas également à l'Unesco dans le problème de l'éducation de base et des mouvements de jeunesse. - Enfin au Conseil de l'Europe à Strasbourg où les discussions se rapprochant des discussions qui ont lieu dans les Parlements nationaux, les députés démocrates chrétiens n'ont pas manqué de faire valoir leur point de vue dans les problèmes mettant en cause les principes chrétiens, notamment dans tous les domaines des Droits de l'Homme.

Dans l'ensemble cependant on constate que dans un grand nombre de problèmes les délégués nationaux sont insuffisamment avertis des aspects de principe de certains problèmes sur lesquels ils ont à prendre attitude. Ceci indique une lacune dans la préparation des Conférences Internationales, et un manque de contact entre les Organisations Non Gouvernementales intéressées et les membres des délégations. - Ce point devrait retenir l'attention du rapporteur-général.

b) Organisations Non Gouvernementales. - Les O.N.G. prennent une importance toujours grandissante sur le plan international. Le problème de leur action et de leur coopération avec les Organisations Inter-Gouvernementales devrait faire l'objet d'un examen approfondi du rapporteur-général. Cet examen devrait porter notamment sur les points suivants :

1°) Examen de la juste mesure de ce qu'on a appelé le " séparatisme des chrétiens sur le plan international ". - Il paraît indispensable que les chrétiens se groupent pour défendre certaines positions menacées par les non croyants, mais il y aurait incontestablement danger à envisager trop exclusivement le problème sous l'angle confessionnel, et à " cléricaiser " la vie internationale. Il faut prendre garde à ne pas exagérer l'attitude de défense alors que les chrétiens doivent avant tout collaborer positivement à l'élaboration d'un ordre international assurant la paix, la dignité humaine et l'élévation du niveau de vie.

2°) Il faudrait examiner de manière approfondie les possibilités que présente aux O.N.G. le Statut Consultatif sous ses différentes formes : A, B, registre, simple contact.

Il ne semble pas que les organisations chrétiennes ont toujours utilisé au maximum les possibilités qui leur ~~est~~ ^{sont} offertes par les dispositions statutaires.

Le Statut Consultatif A donne à la Confédération Internationale des Syndicats chrétiens des possibilités d'action considérable au Conseil Economique et Social.

Jusqu'à présent la C.I.S.L. et la F.S.M. en ont profité dans une mesure beaucoup plus large qu'elle.

Cette faiblesse peut provenir de différentes causes: manque de finances, manque d'hommes, manque de préparation, dispersion des efforts, etc. - Il serait désirable de déceler la cause du mal pour y faire face.

3°) La part croissante des initiatives officielles sur le plan international menace de limiter et de réduire à fort peu de chose l'initiative privées. Tous les plans élaborés par les Institutions spécialisées sont des plans officiels dont l'exécution est confiée exclusivement au Gouvernement. On peut se demander s'il n'y a pas là un danger, ainsi que l'a estimé la récente Conférence des Présidents à Fribourg. - La question se pose d'une réforme de structure de l'O.N.U. et des Institutions spécialisées en vue de faire la part plus large aux O.N.G. - Nous n'aimerions pas nous prononcer à ce sujet sans examiner sérieusement les différents aspects du problème. - Ceci relève de la tâche du rapporteur-général/.
